

Le département de Vaucluse intègre la clause de révision des prix en soutien au BTP



<u>Dominique Santoni</u>, la présidente du Conseil <u>Départemental de Vaucluse</u> vient d'inscrire une clause de révision des prix dans <u>les marchés publics</u> et intègre désormais un dispositif d'avance financière pour limiter l'impact de la hausse des prix des matériaux sur les trésoreries des entreprises du BTP.

Également, le Département s'est engagé à examiner les demandes des entreprises du BTP dont les marchés sont en cours, pour prendre en compte la réalité des coûts des matériaux. Une possible révision de ceux-ci pourrait se faire, selon les justifications apportées et à condition que les délais et les cahiers des charges aient été préalablement respectés.





Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse copyright Mireille Hurlin

Réaction

Joint au téléphone, <u>Christian Pons</u>, président de la Fédération du bâtiment et des travaux publics de Vaucluse a déclaré : «Madame Dominique Santoni est une élue responsable qui a conscience que les entreprises font partie du tissu économique de son territoire. Elle a compris la nécessité d'intervenir pour éviter leur destruction. Ça n'est pas le cas partout. Il y a quelques jours, j'ai dû réécrire au préfet de Vaucluse, Bertrand Gaume, pour signaler des anomalies de collectivités proposant des marchés fermés non-révisables preuve que tout le monde n'a pas encore appréhendé cette réalité. Si je comprends ces donneurs d'ordre soucieux de minorer leurs dépenses, les entreprises du BTP ne peuvent pas prendre le risque de disparaître en se ruinant pour travailler. Ai-je l'écoute du Préfet ? Oui, c'est un homme de terrain actif et très au fait de la situation du bâtiment et des travaux publics dans le département.»

Récemment

Le président de la <u>Fédération du bâtiment et des travaux publics</u> avait évoqué, en mai dernier, une

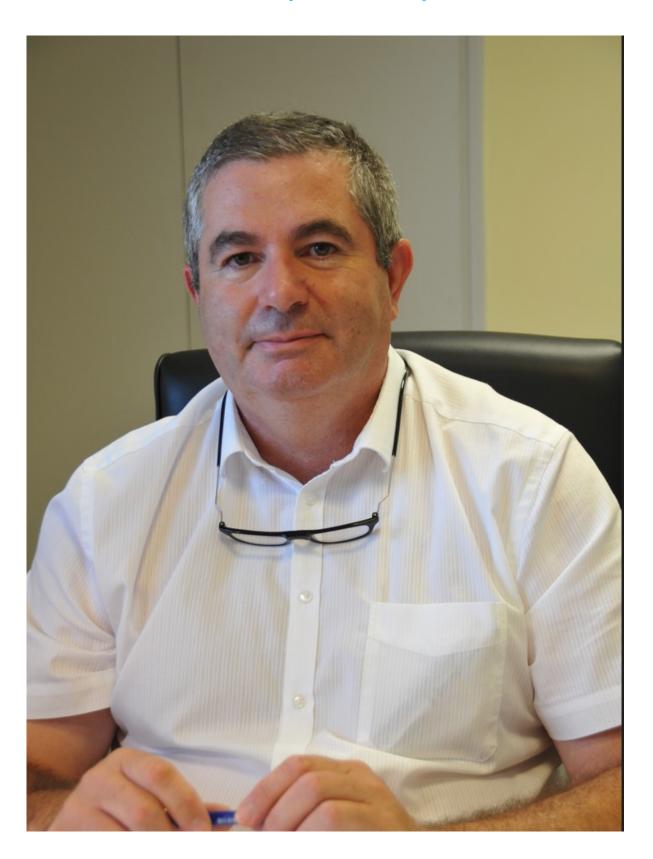
3 novembre 2025 | Le département de Vaucluse intègre la clause de révision des prix en soutien au BTP



Ecrit par Mireille Hurlin le 29 juin 2022

situation «pire que lors de la crise sanitaire du Covid-19 avec une <u>hausse des coûts des matériaux</u>, une augmentation des énergies due à la guerre en Ukraine, une inflation galopante ainsi que d'importante difficulté à recruter de la main d'œuvre. Face à cette situation de hausse des coûts des matériaux, en plus de la raréfaction de ceux-ci, le président de l'interprofessionnelle avait évoqué des entreprises en grande difficulté face à des chantiers aux prix non-révisables propres à les détruire.»







Christian Pons, président de la Fédération du bâtiment et des Travaux publics Copyright Mireille Hurlin